

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Cession du lot « Avenue 4 » - Avis sur le cahier des charges de cession de terrain

Monsieur Pribetich, au nom de la commission écologie urbaine, aménagement, espace public et tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), dans le cadre d'une concession, la réalisation de l'opération « Territoire Grand Sud ».

Il a décidé, par délibération du 27 juin 2011, de créer la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écoquartier de l'Arsenal.

Conformément à l'article 12, alinéa 12-3 de la convention de concession chaque projet de cession fait l'objet d'un cahier des charges. La première partie de ce cahier des charges, commune à toutes les cessions, a été approuvée par le Conseil Municipal du 30 septembre 2013. La deuxième partie, propre à chaque vente, est soumise au Conseil Municipal pour avis.

Il est donc proposé d'autoriser la SPLAAD à vendre à SCIC HABITAT BOURGOGNE ou à toute autre entité pouvant s'y substituer, le lot « Avenue 4 » de la ZAC Écoquartier de l'Arsenal.

Le terrain représente une superficie de 2 742 m<sup>2</sup> et la surface de plancher maximum affectée au lot s'élève à 6 700 m<sup>2</sup> en vue de la construction d'un programme mixte de logements locatifs à loyer modéré et en accession abordable ainsi que de surfaces dédiées à des implantations commerciales, tertiaires ou de services, conformément au document d'urbanisme en vigueur.

La surface de plancher « objectif » est de 6 350 m<sup>2</sup> et se décompose de la façon suivante :  
2 566 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements locatifs à loyer modéré, soit environ 39 logements ;  
1 689 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements en Prêt Social Location Accession, soit environ 30 logements ;  
1 786 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements intermédiaires, soit environ 30 logements ;  
309 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour des implantations commerciales, tertiaires ou de services.

La vente du terrain est acceptée moyennant le prix de 180 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements locatifs à loyer modéré, 230 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements en Prêt Social Location Accession, 280 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements intermédiaires, 300 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour des implantations commerciales, tertiaires ou de services.

Le prix de cession est arrêté à 1 443 130 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- donner un avis favorable à la cession par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à SCIC HABITAT BOURGOGNE ou à toute autre entité pouvant s'y substituer du lot « Avenue 4 » de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;

2- donner un avis favorable sur la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Contre : 10**